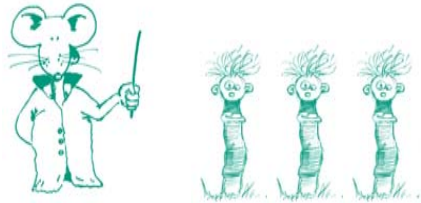


du 1<sup>er</sup> au 5 août

## La fanfare des petites bêtes

9-16 ans

Après s'être intéressé aux oiseaux et aux plantes, le stage « musique et nature » de l'École de Musique et de la Maison de la Nature te propose cette année de découvrir le langage des insectes et autres petits animaux. Viens tendre l'oreille avec nous et découvrir les sonorités intrigantes des abeilles, des moustiques, mais également des fourmis, ou bien encore... des vers de terre. Nous essaierons ensemble de reproduire ces sons, de jouer avec et de les transformer, bref de créer ensemble. Nous utiliserons des instruments de musique, mais également tout ce que la nature peut nous offrir pour donner corps à ces inventions collectives. Viens partager avec nous cette semaine de créativité sans limite, exceptées celles peut-être de ton imagination.



Nombre de places : 25 jeunes

Niveau musical exigé : une année de pratique instrumentale.

Le stage « musique et nature » est organisé avec l'École de Musique de Dannemarie et est soutenu par la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace.



## Renseignements pratiques des accueils de loisirs

Horaires : De 9h30 à 17h (accueil à partir de 9h)

Lieu : Maison de la Nature du Sundgau

Repas : nous attachons une grande importance à la qualité des repas de nos accueils de loisirs. Aussi, les repas proposés aux enfants sont autant que possible préparés à partir de produits locaux ou issus de l'agriculture biologique et certains repas sont végétariens.

Tarifs : ils comprennent le repas de midi, le goûter, l'encadrement et le matériel nécessaire aux animations. Ils sont déterminés en fonction du revenu fiscal d'imposition (voir tableau ci-dessous)

Revenu fiscal d'imposition (en euros)	Stage musique et nature (en euros)
moins de 26 250	89
de 26 250 à 30 900	91.5
de 30 901 à 35 400	94
de 35 401 à 38 850	96.5
Plus de 38 850	99

## Conditions générales

- 1- Inscrivez votre enfant en téléphonant au 03 89 08 07 50 de 9h à 17h30 ou par e-mail : bb.mns@orange.fr ou contact@maison-nature-sundgau.org.
- 2- Suite à votre appel, un bulletin d'inscription, une autorisation parentale d'intervention en cas d'accident et une fiche sanitaire de liaison vous seront transmis par courrier.
- 3- Renvoyez le tout accompagné de votre règlement complet à la Maison de la Nature du Sundgau.
- 4- Attention : les jeunes doivent s'inscrire à la totalité du séjour. **L'inscription n'est ferme qu'à réception du règlement total qui doit nous parvenir avant le 17 juin 2011.** Si le règlement n'est pas parvenu dans ces délais à notre secrétariat, la place sera attribuée à un enfant en liste d'attente.
- 5- A la réception du règlement, une facture faisant office de confirmation vous sera envoyée.
- 6- pour les camps et les chantiers, un dossier complémentaire d'information vous parviendra également.

### Pour les accueils de loisirs, les jeunes doivent avoir 5 ans révolus

- 7- en cas d'annulation :
  - De votre part : Si l'annulation d'une inscription survient dans les 10 jours précédant le début du stage, et si la place ne peut être attribuée à un jeune en liste d'attente, nous gardons la totalité des frais d'inscription (sauf cas de force majeure : maladie ou accident). En cours de séjour, tout départ non motivé par un cas de force majeure (maladie ou accident) ne peut donner lieu à un remboursement. En cas de force majeure, le remboursement se fera prorata-temporis.

De notre part : quelle qu'en soit la raison, l'organisateur se réserve le droit d'annuler un séjour. Dans ce cas, les participants seront intégralement remboursés, à l'exclusion de toute autre indemnité. Si le directeur du camp estime que le comportement d'un jeune peut porter préjudice à la vie du groupe ou à sa sécurité, il se réserve le droit de l'exclure sans aucun remboursement. Les frais occasionnés par ce renvoi seront intégralement à la charge des familles.

### MODE DE RÈGLEMENT

Les règlements se font par chèques bancaires, postaux, par chèques vacances ANCV ou par bons CAF. Nous vous fournirons, sur demande, des attestations de séjour pour votre comité d'entreprise. Un règlement en plusieurs fois est possible, contactez-nous.

### EQUIPEMENT

Prévoir une tenue adéquate pour les sorties de terrain (vêtements de pluie, bottes, etc.). Les enfants en ALSH doivent apporter une paire de chaussons pour les activités d'intérieur. Pour les camps de vacances et les chantiers, un dossier complémentaire vous sera transmis lors de l'inscription.

### ENCADREMENT

Le nombre d'adultes encadrant est de un pour 6 enfants au minimum. Les animateurs possèdent notamment les diplômes requis par la législation en matière d'encadrement de jeunes.

